Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 789/2001 DU CONSEIL

du 24 avril 2001

réservant au Conseil des pouvoirs d'exécution en ce qui concerne certaines dispositions détaillées et modalités pratiques relatives à l'examen des demandes de visa

(JO L 116 du 26.4.2001, p. 2)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 810/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009	L 243	1	15.9.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001R0789:20050101:FR:PDF